

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32

Du point n°3 au point n°32 : 34

A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6

A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38

Du point n°3 au point n°32 : 40

A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine

M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32

M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee

M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge

Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard

M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3

M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33

Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3

Mme DEBAISIEUX Nathalie

Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D205 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création / reprise – El Delphine Dieu (Le Studio by Delph) sur la commune d’Estaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2023D194 du 19 décembre 2023 actant la refonte des aides financières destinées à la création ou reprise et développement des TPE et PME sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la refonte des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'El Delphine Dieu sous l'enseigne Le Studio By Delph, créée le 20 avril 2024.

Cette entreprise, dirigée par Madame Delphine DIEU, est spécialisée dans le secteur de la photographie et se situe 6 Rue du Général de Gaulle à Estaires.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 37 020€ | 40 407€ | 44 414€ |
| Rémunération du dirigeant | 0€* | 0€* | 0€* |
| Charges sociales du dirigeant | 3 745€ | 8 086€ | 8 917€ |
| Capacité d'autofinancement | 15 498€ | 13 265€ | 15 368€ |

*la dirigeante perçoit l'ARE à hauteur de 1650€ par mois.

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la communication, l'équipement et l'agencement de l'atelier :

| | Montant HT |
|--|------------|
| Objectif Reflex, appareil photo - FNAC | 3790.01€ |
| Objectif reflex - FNAC | 1665.84€ |
| Pixma TS8350A - Amazon | 186.67€ |
| Capture one Pro - Missnumerique | 191.58€ |
| Câble mini usb pour appareil photo – Digit Photo | 34.08€ |
| Flash de studio - Missnumerique | 999.92€ |
| Boîte à lumière - Missnumerique | 92.17€ |
| Parapluies réflecteurs - Mediasort | 63.50€ |
| Apple MacBook- FNAC | 2291.24€ |
| Fond de studio photo - FOLUX | 98.76€ |
| Adaptateur Flash - Folux | 36.00€ |

| | |
|---|-------------------|
| Câble USB pour appareil photo - Amazon | 14.17€ |
| Torches flash – Ouest enchères publiques | 369.00€ |
| Câble USB pour appareil photo - Amazon | 14.17€ |
| Tapis pour photo - Flokati | 92.51€ |
| Adaptateurs photos - Amazon | 95.20€ |
| Accessoires pour photos – Baby Photo Props | 92.51€ |
| Recepteur Flash photo - Amazon | 70.75€ |
| Cable photo - Amazon | 16.66€ |
| Enseigne – BD Graphic | 589.00€ |
| Objectif Reflex CANON EF70 - FNAC | 1665.84€ |
| Panneau composite aluminium – Add Pub | 240.00€ |
| APUTURE Fresnel Monture + moniteur - DistriPhoto | 1018.33€ |
| Elinchrom pack flash - missnumerique | 1724.83€ |
| TOTAL | 15 452.74€ |

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un apport en numéraire de 11 478€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. La subvention CCFL pourrait être au maximum de 4 635,82€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 4635,82€ maximum à EI Delphine DIEU
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et EI Delphine DIEU et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

14/10/2024



ID : 059-245900758-20241008-2024D205-DE